

O Z P

20, rue Henri Barbusse,
92230 GENNEVILLIERS
France

Courriel ozp.ass@wanadoo.fr
CCP Paris 11 716 56 V

site <http://www.association-ozp.net>
Tél (répondeur) 01 47 33 17 93

Gennevilliers, le 14 février 2003

Monsieur le Ministre
de l'Éducation nationale,
110, rue de Grenelle,
75007 PARIS.

Éducation prioritaire

Monsieur le Ministre,

Nous avons lu avec attention vos déclarations récentes sur l'éducation prioritaire et enregistré avec intérêt l'annonce d'une circulaire tirant les conclusions d'un bilan des contrats de réussite. A cette occasion, nous nous permettons de porter à votre connaissance les constats que nous avons établis, les principes auxquels nous sommes attachés et les inquiétudes qui sont les nôtres. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, lors de l'entrevue qu'un membre de votre cabinet, Monsieur David, avait bien voulu nous accorder, de lui remettre cet automne un texte résumant nos constats et nos positions.

Nous sommes bien convaincus que, depuis 20 ans, les ZEP ont été un outil privilégié de lutte contre l'échec scolaire et pour la réduction des inégalités sociales. Elles ont été des lieux d'innovation pédagogique et d'invention d'un partenariat avec le milieu environnant, et nous tenons à maintenir et à développer ces acquis. Cependant, il nous paraît nécessaire de retrouver « le sens des ZEP » et de leur donner un « troisième souffle ». Nous regrettons en effet les dérives du dispositif : sa dilution, due à l'extension inconsidérée du nombre des ZEP-REP, la faiblesse du pilotage à tous les niveaux et une image négative de l'éducation prioritaire où la mobilisation des énergies autour d'un projet est occultée par la question de la violence à l'école, ou par la seule revendication de moyens supplémentaires.

Nous attendons avec impatience le bilan des contrats de réussite en espérant qu'il s'attachera autant à identifier les raisons des réussites fréquentes qu'à pointer les raisons de la stagnation de nombreuses zones, l'absence de pilotage étant probablement le motif principal de cette dernière.

association Observatoire des zones prioritaires

A l'opposé de la dilution actuelle, la priorité est, à nos yeux, de **concentrer l'action sur les situations génératrices d'échec scolaire grave et massif**. La localisation de ces situations, qui ne sont pas les plus visibles, serait détectée par les Services académiques avec des outils et des méthodes adaptés. Sur ces sites, l'existence d'un contrat de réussite ou d'un projet de zone, interdegrés et partenarial, serait le préalable à la création d'une structure particulière, pour laquelle nous avons proposé le concept de SUPE (site urbain prioritaire en éducation). L'initiative du projet devrait être partagée entre les équipes locales (si elles existent) et l'académie. Souvent, il sera nécessaire de renforcer ou renouveler les équipes de direction et de faire appel au volontariat. Pour les personnels, nous proposons, plutôt qu'une prime, une redéfinition de service qui leur permettrait de remplir efficacement leur mission : trois heures par semaine de décharge, pour un travail d'équipe, par exemple.

Les personnels de ces sites auront besoin d'une formation solide et d'un accompagnement intense, comme devrait également être intense le pilotage. Une gestion par dérogation aux règles habituelles pourrait être appliquée si, dans certains cas et pour un temps limité, elle s'avérait nécessaire.

Nous ne pensons pas que la Nation ait fait, jusqu'ici, des investissements d'une hauteur exceptionnelle pour les ZEP. Nous souhaitons au moins que les SUPE, eux, puissent disposer des moyens nécessaires pour élaborer des projets adaptés à leur situation particulièrement difficile. Les dispositions que nous proposons sont d'ailleurs financièrement aisées à mettre en œuvre en raison du nombre très réduit des SUPE à créer.

Nous tenons particulièrement à ce qu'aucun amalgame ne soit fait entre violence et éducation prioritaire.

Enfin, d'une manière plus générale, nous réaffirmons fortement notre attachement à la notion de zone et à la nécessité d'une structure d'animation solide et dynamique, créant une solidarité étroite entre écoles et collèges et assurant un partenariat avec les collectivités locales et le milieu associatif.

En restant à votre disposition pour vous exposer plus longuement nos propositions, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en nos sentiments respectueux.

Le président,

Nicolas RENARD

Nous considérons cette lettre « ouverte » : nous l'envoyons à nos adhérents et la plaçons sur notre site Internet.